



## Déclaration préalable de SUD Éducation 34 pour le CDEN de l'Hérault du 5 juillet 2022

La séquence électorale qui s'achève voit le président Macron reconduit pour un second mandat, et l'entrée fracassante de l'extrême-droite à l'Assemblée Nationale. Celui qui se voulait l'unique rempart contre les antirépublicains leur a en fait servi de marchepied, et sa gestion à court terme des grandes problématiques sociales et sociétales aggrave le délitement de nos biens communs que sont les services publics, aggrave la pauvreté, les inégalités sociales, les effets du dérèglement climatique. Autant dire que pendant cinq ans, la casse du service public de l'éducation va se poursuivre, au détriment des usagers et des fonctionnaires.

### Enseignement professionnel

Le premier effet que nous constatons est la double mise sous tutelle de l'enseignement professionnel, sous le ministère du travail et celui de l'Education Nationale. L'objectif assumé n'est donc plus de former des citoyens, de maintenir une culture générale élevée, de proposer des passerelles vers des études longues, mais bel et bien d'assurer au plus vite une main d'oeuvre extrêmement adaptée au bassin d'emploi local.

Il faut donc assumer et dire clairement les choses : selon le gouvernement, les jeunes de l'enseignement professionnel sont là pour servir les entreprises du coin, et tant pis pour leur éducation à la société, au civisme, à l'histoire, et à tout ce qui permet de faire du lien entre les êtres humains. Précisons d'emblée que la formation obtenue grâce au stage dans l'entreprise X ne permet aucunement d'être qualifié pour un emploi dans l'entreprise Y : machines et procédures hyper spécialisées ont pour conséquence l'impossibilité d'exporter ses compétences... Cela s'est déjà vérifié par le passé, mais le président a la mémoire bien courte...

**Comme l'ensemble des organisations syndicales, nous dénonçons cette ambition extrêmement réductrice et discriminante pour un public scolaire parmi les plus fragiles de l'Education Nationale, à seules fins de combler quelques trous dans les failles béantes du marché de l'emploi.**

### Réfugié-es et Education Nationale

Le contexte international n'est guère plus réjouissant. La guerre entamée par la Russie en Ukraine depuis le mois de février a entraîné un afflux massif et régulier de réfugié-es en France. Solidaire et réactive, la population n'a pas hésité à accueillir des réfugié-es chez elle, à mettre à disposition des logements, des vêtements, des ressources, du temps. Des collectifs se sont créés, des associations se sont investies, les mairies et collectivités territoriales ont paré aux urgences et tenté de coordonner ces actions, les syndicats ont organisé plusieurs convois syndicaux à destination de l'Ukraine pour soutenir les travailleurs-euses restés sur place.

Concernant l'État et le ministère de l'Education Nationale, l'action est plus difficilement

lisble. La carte scolaire qui nous est présentée ce jour, tout comme celle de février, ne fait apparaître aucun renforcement de dispositif, ni aucune création pour accompagner la scolarisation des enfants réfugié-es d'Ukraine, ni la création de support pour accompagner les parents avec des cours de langue.

Aussi, nous aimerions savoir quels sont les effectifs d'élèves réfugié-es déjà intégrés dans les parcours scolaires ? Quels sont les effectifs que l'administration pense intégrer à la rentrée ? Quels sont les dispositifs prévus pour l'accompagnement de ces élèves et de leurs familles ? Ces dispositifs seront-ils renforcés en fonction ?

Nous souhaitons rappeler qu'au delà des réfugié-es d'Ukraine, de nombreuses populations fuient des conditions de vie intolérables dans leurs pays, que ce soit pour des raisons de guerre, de famine, de misère économique, de persécution, de dégradation du climat. **SUD éducation revendique un accueil digne et humain pour toutes et tous, quel que soit le pays de provenance des réfugié-es.**

### **Bâti scolaire et risques environnementaux**

Chaque année le jour du dépassement de la Terre arrive plus tôt (c'est le jour où la consommation de l'humanité dépasse les ressources renouvelables disponibles sur la planète). Depuis 2017, il a avancé du 2 août au 28 juillet. Les politiques qui sont menées nous font donc vivre à crédit. Chaque année les épisodes de fortes chaleurs arrivent aussi plus tôt : fin juin l'an dernier ; mi-juin cette année. Et comme chaque année, élèves et personnels doivent en subir les effets dans des bâtiments inadaptés. Les parents d'élèves se mobilisent de plus en plus pour préserver la santé de leurs enfants. Les personnels alertent depuis longtemps leur employeur qui a la responsabilité légale de protéger leur santé au travail. Monsieur le DASEN, le parapluie administratif consistant à transmettre une fiche de recommandation ne suffit plus. Il est temps de travailler en concertation avec les collectivités territoriales pour obtenir des bâtiments à l'isolation thermique décente. Votre rôle pourrait être de solliciter un plan de financement ministériel pour la rénovation du bâti scolaire...

L'autre risque majeur présent dans presque tous les bâtiments scolaires est l'amiante. En effet, tous ceux construits avant 1997 en contiennent. Nous vous demandons de veiller à la réalisation de tous les dossiers techniques amiante (DTA), et à leur transmission dans chaque établissement scolaire, comme l'exige le Code de la Santé Publique, afin de rendre disponible l'information aux personnels et aux familles qui fréquentent les écoles. Nous sommes particulièrement vigilants quant au plan ANRU 2, qui concerne le quartier de la Paillade à Montpellier. Pour l'heure, aucune information, aucune réunion en direction des personnels exerçant dans ces écoles n'a été réalisée. Les travaux vont bientôt commencer, les personnels n'ont pas été consultés sur leurs besoins pour les futurs bâtiments, et rien n'est dit sur la sécurité des chantiers concernant le désamiantage. **Nous tiendrons les collègues et les usagers informés des possibilités de droit de retrait et des moyens d'action sur le sujet.**

Enfin, le radon (gaz radioactif) et les pesticides sont très présents sur le territoire départemental. Il est important d'informer l'ensemble de la communauté éducative des points de vigilance locaux, et des mesures entreprises pour assurer la sécurité dans les bâtiments scolaires sur ces points.

En rétrogradant le ministère de la transition écologique du 5ème au 10ème rang protocolaire, le président Macron atteste de l'insignifiance de ce sujet pour lui. **Espérons**

que son représentant départemental, monsieur le Préfet, le représentant départemental du ministre de l'Education Nationale, monsieur le DASEN, et vous, mesdames et messieurs les représentant-es des collectivités territoriales, saurez redonner à la transition écologique l'urgence et l'enjeu qu'elle représente pour nos élèves et nos enfants.

### **Situations locales**

Nous souhaitons aussi vous interpeller sur des situations locales :

→ A Bédarieux, une fermeture au collège de Saint Gervais en janvier, suivie d'une fermeture à l'école Langevin Wallon examinée aujourd'hui, ainsi qu'une, voire deux fermetures tardives au Lycée Ferdinand Fabre. Ce territoire prioritaire se retrouve fortement impacté par la politique d'austérité dont vous nous faites le relais.

→ A Montpellier, aux Escholiers de la Mosson, une fermeture a été annoncée le vendredi 1<sup>er</sup> juillet au soir. Les personnels se sont mobilisés pour obtenir des explications sur cette décision tardive. Une demande d'audience a été faite.

Monsieur le DASEN, une baisse de DGH (36 heures) ainsi que la fermeture d'une classe de 5<sup>ème</sup> a été décidée lors des CTSD et CDEN des mois de janvier février. Ces décisions ont entraîné deux suppressions de postes et des compléments de service. A ce moment de l'année, vous avez pris la décision de ne pas fermer une classe de 4<sup>ème</sup> alors que les effectifs étaient déjà sous le seuil. Les personnels y ont vu la volonté de ne pas dégrader encore plus les conditions d'enseignement. Une organisation pédagogique a été mise en place dans ce cadre. Pourquoi alors revenir sur votre décision au soir du 1<sup>er</sup> juillet, détruisant de fait l'organisation pédagogique et empêchant une fin d'année et une rentrée sereines ? Pourquoi refusez-vous de recevoir en urgence des personnels choqués et agacés qui n'aspirent qu'à un peu de stabilité dans cet établissement dont les critères de difficultés se cumulent ?